



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 avril 2022 (18h30)  
HÔTEL DE VILLE - SALLE MONTGOLFIER**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/04/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Juanita GARDIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Gracinda HERNANDEZ, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND.

Pouvoirs : Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Claudie COSTE), Catherine MOINE (pouvoir à Juanita GARDIER), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

**CM-2022-88 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION "SOU DES ECOLES RIPAILLE - JEAN MOULIN" ET AU COLLEGE DES PERRIERES**

***Rapporteur : Madame Stéphanie BARBATO-BARBE***

En complément de la programmation Contrat de ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions autour et au sein des écoles Ripaille et Jean Moulin, situées dans le quartier du Zodiaque.

La première action est portée par le Sou des écoles Jean Moulin – Ripaille, et a pour objectif d'aider au démarrage de l'association. Cette subvention permettra à l'association d'avoir un premier apport en trésorerie pour démarrer ses activités, notamment actions d'autofinancement (*kermesse, tombola, etc...*). La subvention sollicitée est de 500 €.

La seconde action est portée dans son financement par le Collège des Perrières, et permettra la mise en place d'un projet cyclo au sein de l'école élémentaire Jean Moulin. Ce projet de classe transplantée « cyclo-rando » vise au renforcement de l'action pédagogique et éducative dans une école du réseau d'éducation prioritaire (REP). L'objectif premier est de faire sortir les élèves de l'établissement, mais aussi du quartier, au-delà duquel nombre d'entre eux ne s'aventurent que très peu, pour élargir leur horizon et leur rendre accessibles des espaces et activités qui ne l'auraient pas été sans l'école. L'aboutissement de ce projet sera la réalisation par les élèves du trajet Saint-Agrève – Saint Laurent du Pape à vélo entre le 16 et le 20 mai 2022.

Une subvention de 2000 € est sollicitée pour réduire le coût pour les familles. Le budget total de l'action s'élève à 12 144.40 €. Le portage financier de l'action est assuré par le collège des Perrières, au titre du réseau d'éducation prioritaire et du fait de l'absence de structure liée à l'école Jean Moulin, en mesure de porter financièrement les dépenses.

VU l'avis favorable de la commission générale du 31 mars 2022

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE**, au titre de l'année 2022, l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel :

- à l'association « Sou des écoles Jean Moulin Ripaille », d'un montant de 500 €,
- au Collège des Perrières, d'un montant de 2 000 €,

**DECIDE** le versement à l'association « Sou des écoles Jean Moulin Ripaille » et au Collège des Perrières lesdites subventions pour l'année 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 08/04/22

Affiché le

: 08/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 11/04/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220407-31828-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET